CONSEIL MUNICIPAL

DU 2 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le deux mai, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de SEPMES se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Mme Régine REZEAU, Maire

Etaient Présents : Mme REZEAU Régine, Maire
M. DAGUET Alain, Adjoint ; Mme CATHELIN Dominique, Conseillère déléguée,
Mme BILLY Justine, M.DENIS Jason, Mme REZEAU Cindy, Mme VERNAT Virginie

Absents excusés :
M.BASECQ Samuel ayant donné procuration à Régine REZEAU
M.BARILLET Gaby
M.CHOLLET Yohan
M.LABARRE Thomas
M.RAGUIN Charles

Date de convocation : 20 avril 2023
Date d'affichage : 20 avril 2023

Mme Dominique CATHELIN a été désignée comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Approbation du Procès-Verbal du 7 mars 2023

1. Décision modificative n°1
2. Adhésion de principe au service de médecine préventive
3. Subventions aux associations
4. Désignation du représentant au comité de programmation LEADER

Questions et informations diverses

Décisions du Maire

Approbation du Procès-verbal du 7 mars 2023 :

Sans aucune observation, le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité

N° 2023-04-01 **: DECISION MODIFICATIVE N°1**

Le service de gestion comptable de la direction générale des finances publiques nous a indiqué que plusieurs dépôts de garantie et cautionnement reçus antérieure à 2007 représentant un montant global de 2501.57€ figurent toujours au crédit du compte 165 (dépôts de garantie et cautionnements reçus).

N'ayant aucun moyen d'identifier les créanciers, la commune peut récupérer cette somme.

Par conséquent Madame le Maire propose d'apporter les modifications suivantes au budget communal :

INVESTISSEMENT :
Dépenses art 165 +2501,57€
Recette chap 021 +2501.57€

FONCTIONNEMENT
Dépenses chap 023 +2501.57€
Recette 75888 +2501.57€

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité
ACCEPTE les décisions modificatives ci-dessus au budget principal.

N° 2023-04-02 : **ADHÉSION DE PRINCIPE AU SERVICE D'INTÉRIM TERRITORIAL DU CDG37**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le code général de la fonction publique prévoit que les collectivités et établissements publics peuvent faire appel aux services du Centre de gestion pour mettre des agents territoriaux à leur disposition pour

- Remplacer des agents momentanément indisponibles,
- Effectuer des missions temporaires ;
- Effectuer des missions permanentes à temps complet ou non complet ;
- Pourvoir la vacance temporaire d'un emploi permanent dans l'attente de recrutement d'un fonctionnaire.

En outre la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, désigne les Centres de gestion comme les principaux interlocuteurs des collectivités et établissements pour la mise à disposition de personnel intérimaire.

Ces agents peuvent être mis à la disposition des collectivités affiliées et non affiliées à titre onéreux et par convention.

Par délibération en date du 30 mars 1987, le CDG37 a décidé de la mise en place d'un service de renfort et de remplacement à destination des collectivités et établissements publics du département d'Indre-et-Loire au titre des missions facultatives afin de répondre à leurs attentes dans ce domaine.

Pour assurer la continuité du service, Madame le Maire propose d'adhérer aux services de la Mission d'intérim territorial mis en œuvre par le CDG37 et présente la convention cadre à partir

de laquelle les demandes de dispositions de personnel à titre onéreux pourront être adressées au CDG37.

Pour rappel, l'adhésion au service est gratuite.

Seules les interventions éventuelles de personnels gérés et rémunérés par le CDG37 induisent une participation financière, le temps de leur mission, selon les tarifs en vigueur au moment de la mission.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité
Vu le Code général de la fonction publique notamment ses articles l332-13, L332-14, L332-23, L334-3, L452-30, L452-40 et L452-44,

Vu la délibération du Conseil d'administration du CDG37 en date du 30 mars 1987 relative à la mise en place d'un service de renfort et de remplacement à destination des collectivités et établissements publics du département d'Indre-et-Loire au titre des missions facultatives.

Vu la délibération du Conseil d'administration du CDG37 fixant les tarifs de recours au service de renfort et de remplacement ;

Considérant que pour assurer la continuité du service, Madame le Maire propose d'adhérer au service d'Intérim territorial mis en œuvre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriales d'Indre-et-Loire

EMET un avis favorable de principe pour le recours au service de remplacement et de renfort proposé par le CDG37.
APPROUVE le projet de convention cadre susvisée tel que présenté par Madame le Maire
AUTORISE Madame le Maire ou son délégué à signer ladite convention avec Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire, ainsi que les documents y afférents ;
AUTORISE Madame le Maire à faire appel, le cas échéant, au service d'Intérim Territorial du CDG37, en fonction des nécessités de services ;
DIT que les dépenses nécessaires, liées à ces mises à disposition de personnel par le CDG37, seront autorisées après avoir été prévues au budget.

N° 2023-04-03 : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Deux associations extérieures à la commune de Sepmes : La Croix Rouge et le Souvenir Français, sollicitent une aide de la municipalité.
Madame le Maire propose de statuer sur les montants à attribuer à ces deux associations

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité
DÉCIDE d'attribuer aux associations, les subventions suivantes :

LA CROIX ROUGE	75,00€
LE SOUVENIR FRANCAIS	50,00€

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023

N° 2023-04-04 : **DÉSIGNATION DU REPRESENTANT AU COMITE DE PROGRAMMATION LEADER**

Un nouveau Comité de programmation pour le dispositif LEADER 2023-2027 doit être institué. Ce comité est composé de membres du collège privé et du collège public.
Madame le maire précise qu'une enveloppe FEADER de 774 000€ a été attribuée au territoire pour accompagner des projets innovants, structurants et d'initiatives locales.

Madame REZEAU est membre du comité actuel ; le conseil municipal propose de reconduire sa désignation en représentation de la commune de Sepmes

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité
PROPOSE pour siéger dans cette instance :
Madame Régine REZEAU, Maire, qui représentera la commune de Sepmes, en tant que membre titulaire du collège public.

Décisions du Maire:

2023-04-01DM : Signature de devis :

L'entreprise Aquaclean est retenue pour la réfection des 2 courts de tennis pour un montant de 9 570 € HT soit 11 484 € en investissement.

2023-04-02DM : Signature de devis :

L'entreprise Carré Vert est retenue pour la remise en état du terrain de football pour un montant de 4 792 € HT soit 5 750,40 € TTC en fonctionnement.

2023-04-03DM : Signature de devis :

L'entreprise GERVAIS Philippe est retenue pour le remplacement du deuxième portail de l'école pour un montant de 2 325 € HT soit 2 790 € TTC en investissement.

2023-04-04DM : Décisions négatives relatives au droit de préemption:

Déclaration d'Intention d'Aliéner pour les parcelles cadastrées D962 sise 4 rue du 8 mai 1945

2023-04-05DM : Décisions négatives relatives au droit de préemption :

Déclaration d'Intention d'Aliéner pour les parcelles cadastrées D38 sise 35 rue de la République

2023-04-06DM : Attribution d'une concession au cimetière :

Il est accordé dans le cimetière communal, au nom de Mme PINON Angélique, une concession cinquantenaire d'une superficie de 3,36m² à titre de concession nouvelle (carré 2 n°74)

Questions diverses

DIVERS

Exercices militaires : L'école de cavalerie militaire effectuera des exercices dans notre région du 16 au 19 juin et du 30 juin au 03 juillet.

Logement d'apprentis : La commune de Manthelan organise une visite des logements d'apprentis le 31 mai. Les entreprises Sepmoises peuvent être intéressées par ce dispositif.

Matériel Informatique : Madame le Maire indique que les ordinateurs du secrétariat et le serveur sont sous des versions de windows qui ne peuvent plus être mises à jour. Madame le Maire présente les propositions faites à la collectivité. Le conseil Municipal opte pour une sauvegarde externe des données du logiciel métier sous réserve du devis ainsi que pour l'achat de deux ordinateurs reconditionnés, avec une garantie supérieure au matériel neuf. (1 131,67 HT au lieu de 1 688,34€)

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

Energies renouvelables : Le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire (SIEIL) organise une visioconférence sur les contrats d'énergies mercredi 3 mai.
Madame le Maire ajoute que la loi relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables prévoit désormais la possibilité de contractualiser directement auprès des producteurs (contrats PPA). Il apparaît judicieux d'étudier la possibilité de recours à ce dispositif pour la fourniture d'électricité d'origine EnR locale en circuit court, pour la collectivité.

Projet Eolien : Dans le cadre du recours déposé contre l'autorisation du projet, un mémoire en défense a été déposé par la société SAS PARC EOLIEN DE SEPMES.

Plateforme de déchets verts : Madame le Maire indique qu'il y a eu beaucoup d'apports sur la plateforme, le traitement des déchets est à planifier.

URBANISME ET RURALITE

Bibliothèque :
Le corps de chauffe de la chaudière de la bibliothèque et de la garderie est hors d'usage. Il est proposé soit de la réparer (devis à hauteur de 1635 € HT) soit la remplacer (environ 5401,50 € HT). La chaudière a 10 ans et le vase d'expansion vient d'être changé.
M.DAGUET propose de se donner le temps, l'usage de la chaudière n'est pas urgente à cette époque de l'année, et cela permet de chercher les subventions possibles pour effectuer des économies d'énergies en changeant la chaudière à moindre coût. Les membres du conseil municipal acceptent cette proposition à l'unanimité.

Mme Cindy REZEAU rappelle la demande formulée par Mme MURZEAU, bénévole de la bibliothèque, concernant la boîte à Livres installée par la menuiserie DUBOIS. La serrure et l'étanchéité sont à revoir. Jason DENIS et Alain DAGUET iront constater les travaux à faire pour trouver une solution durable.
Mme Cindy REZEAU ajoute que les caissons commandés seront livrés mi-mai

Adressage : La commune doit mettre à jour sa Base d'Adresse Locale (BAL) afin que les services d'urgence, les fournisseurs, les GPS et tout autre organisme officiel disposent d'une base d'adresses à jour et unique. « La Poste » propose ses services pour effectuer un audit et mettre à jour cette base sur le site gouvernemental. La proposition s'élève à 4 791,58 € HT
Mme VERNAT demande si d'autres entreprises proposent ce service afin d'obtenir des offres comparatives. Madame le Maire répond que « La Poste » est la seule entreprise à avoir proposé jusqu'à présent ce service de par leur expertise sur le terrain mais que des recherches seront effectuées pour vérifier si d'autres prestataires existent.
Mme VERNAT souhaiterait connaître les méthodes utilisées par « La Poste » pour effectuer l'audit et repérer les erreurs. Madame VERNAT craint que certaines erreurs ne puissent pas être décelées par des personnes extérieures (telles que celles sur les noms de lieux-dits).
Madame le Maire indique que ce travail serait fait en commun avec les élus et serait réalisé sur 6 mois. La commune ne dispose pas des moyens humains pour mener à bien cette mission. Des précisions vont néanmoins être demandées.

Camping : le bloc sanitaire est posé, les travaux d'accessibilité sont en cours. Une rampe réalisée en régie par les agents de la commune est en cours d'installation.

Jardin du Presbytère : les travaux de remblais sont terminés, et les plantations sont en cours.
La Préfecture a attribué une subvention de 2 440€ soit 40% au titre de la DETR pour ces travaux de restauration
A noter qu'une subvention au titre de la DETR, de 2 120, 60€ soit 60% pour les travaux de défense incendie, est également attribuée.

Mobiliers Urbains : le choix des mobiliers urbains devant être installés au camping et au jardin du presbytère et des gobelets pour les manifestations seront étudiés lors de la prochaine réunion des élus le 16 mai.

RESSOURCES HUMAINES

Départ : Mme CHAMPIGNY a demandé une mutation auprès d'une autre collectivité. Son départ est annoncé au 21 juillet 2023. Une offre d'emploi d'agent administratif à raison de 20/35ème sera diffusée prochainement avec possibilité de cumuler avec le poste à pourvoir à Civray-sur-Esves.

VIE ASSOCIATIVE

Association Musicale de la Manse : Cette association composée de 4 musiciens vient de domicilier son siège social en mairie de Sepmes.
Le groupe envisage une représentation pour la prochaine fête de la musique.

Ressourcerie : M.OGER Richard, responsable de la ressourcerie de Sainte Maure de Touraine recherche des points de collectes à proximité dans des communes voisines et créer ainsi un réseau de proximité. Il pourrait également proposer des ateliers. Madame le Maire propose de le mettre en relation avec les responsables de l'association Septimus « Le Ptit Café »

AFFAIRES SCOLAIRES

Regroupement Pédagogique Intercommunal : Madame le Maire qu'une réunion des RPI du secteur de l'ex-Grand-Ligueillois s'est tenue le 27 avril dernier pour réfléchir à l'avenir des écoles primaires du secteur et construire éventuellement un projet de territoire dans le cadre des TER (territoires éducatifs ruraux). Une prochaine réunion aura lieu le 15 mai, après

recensement de chaque commune des effectifs connus pour les trois prochaines années. Madame VERNAT espère que, même sans entités organisatrices, ces réunions aboutiront sur des objectifs concrets. Madame le Maire indique qu'il s'agit dans un premier temps d'établir un bilan.

Concertation RPI Esves-et-Manse : Madame VERNAT indique que pour Sepmes, la commune n'a pas de confirmation pour accueillir des élèves en Toutes Petites Sections. Sans réponse de l'Education Nationale, Madame VERNAT propose de réunir la commission du RPI en présence des directrices des 3 écoles, des élus des 3 communes, la directrice de la crèche, l'inspectrice et le pôle maternelle de l'éducation nationale du secteur de Loches. Date retenue : le mardi 23 mai.

Départ de M. Jason DENIS à 22h15

Accueil des 0-3 ans : Mme VERNAT souhaite évoquer le problème des modes de gardes auquel sont confrontés les nouveaux parents de la commune. La crèche de Sepmes affiche « complet », et les assistantes maternelles ne sont plus que deux.
Mme BILLY, conseillère municipale, intervient pour évoquer sa situation personnelle étant confrontée à cette difficulté. Aucune place de disponible que ce soit en MAM, chez les assistantes maternelles, ou en crèche dans le secteur géographique. De plus, la commune de Sainte Maure de Touraine étant située sur une autre communauté de Communes, les enfants de Sepmes ne sont pas prioritaires sur ce secteur.
Mme VERNAT souhaite connaître les projets de la communauté de Communes Loches Sud Touraine pour l'accueil des enfants âgés de 0 à 3ans.
Madame le Maire indique que deux nouvelles crèches voient le jour au sud du territoire. Elle ajoute avoir fait remonter ces difficultés lors du dernier COPIL et a demandé si un agrandissement de la crèche était possible. Malheureusement, la superficie des locaux déclarés ne permettent pas actuellement de demander un agrément pour accueillir plus d'enfants.

Agenda :

8 mai 2023 : Cérémonie – départ à 11h Cour de la Mairie

22 mai 2023 : Présentation des missions Maisons France Service par M.PINON (secteur Loches Sud Touraine)

22 juin 2023 - Visite de la commune par M.André Joachim, Sous-Préfet de Loches

14 juillet 2023- feu d'artifice

Prochain Conseil Municipal le 9 juin à 19h00

LA SÉANCE EST LEVÉE À 23 h 00